

**Compte rendu de la Séance du 12 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Régis GREVIN, Maire.

**Présents** : Mrs GREVIN Régis, BOYENVAL Hubert, D'ENGREMONT Michel, VANDERSTICHELE Francis, Arnaud FRION, Mmes VANDERSTICHELE Céline, Claire MERLETTE, DERAMBURE Bernard

**Absents** : TOPART Vanessa (pouvoir donné à DERAMBURE Bernard)  
WEINMANN Philippe (pouvoir donné à MERLETTE Claire)  
DURAND Émeline (pouvoir donné à VANDERSTICHELE Céline)

**Secrétaire de séance** : D'ENGREMONT Michel

**1/ CREATION DE POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Compte tenu d'un accroissement d'activité temporaire, pour des missions d'activités du domaine technique, de travaux divers à l'hôtel de ville et dans les dépendances du logement communal, jointoiment, ponçage, peinture et de nettoyage extérieur des espaces publics, il convient de créer un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour terminer les travaux entamés et non terminés à ce jour.

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour terminer le besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 et à l'indice majoré 332 du grade de recrutement. Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants pour un recrutement de 3 semaines d'un agent du 1<sup>er</sup> août au 20 août 2021.

**2/ DEVIS HORLOGE HUCHEZ**

Le Maire propose le devis de l'entreprise HUCHEZ pour un complément de l'horloge de l'église et la pose d'un marteau afin de sonner par tintement le glas ou la messe.

Le montant du devis est de 868 euros HT ce qui fait un total TTC de 1 041.60 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**3/ TARIFS DU REPAS COMMUNAL 2021**

Il a été voté comme ci-dessous les inscriptions au repas communal

25 euros par adulte pour les résidents du Ployron,

28 euros par adulte pour les non résidents du Ployron

8 euros pour les enfants de moins de 15 ans.

Le Conseil Municipal vote : (9 pour – 2 abstentions)

**4/ PLANTATIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est en attente de recevoir un devis de la pépinière de Conchy-les-pots pour le projet de plantation d'arbres fruitiers sur la parcelle communale de 3800 m<sup>2</sup> environ située rue des Prêtres. Le coût total des arbres pourrait s'élever à environ entre 1300 et 1 600 euros HT suivant le fournisseur et les types de plants. Ce projet sera mis au vote lors de la prochaine réunion.

**5/ EOLIENS RETOUR DE L'ENQUÊTE**

Un questionnaire à destination des habitants a été envoyé la semaine dernière sur le projet éolien. La date de retour était aujourd'hui. Nous avons 12 POUR, 14 CONTRE, et 1 SANS AVIS.

Du fait de la faible participation à cette enquête, le Conseil Municipal a souhaité organiser une réunion auprès des habitants pour présenter le projet et répondre aux questions avant de prendre une délibération. A cet effet une date de réunion sera proposée prochainement.

## 6 / QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **Monsieur le Maire :**

- informe qu'un pompier est venu déposer en mairie une affiche proposant une formation « premiers secours » aux habitants adultes et enfants. Le coût de cette prestation est de 25 euros. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil s'ils souhaitent apporter une aide forfaitaire aux habitants du Ployron souhaitant suivre cette formation. Des questions complémentaires ont été émises pour que Monsieur le Maire se renseigne plus précisément sur le contenu et le nom précis de la formation dispensée. Ce sujet sera voté lors d'une prochaine séance.

- il ajoute que des réclamations de plusieurs personnes ont été faites pour la réalisation des travaux de voirie relatifs aux trottoirs et entrées de maison restant à faire.

➤ **Claire MERLETTE :** demande si la mairie a des nouvelles par rapport à la demande de participation à l'abattage d'un arbre faite lors de la séance précédente. Madame Vanderstichèle répond qu'elle a informé le demandeur du choix du Conseil lors d'une permanence de mairie.

➤ **Céline VENDERSTICHELE :** informe que le comité des fêtes est créé, il se porte très bien, une assemblée générale a eu lieu, un calendrier des festivités à venir a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants, un affichage également est mis en place dans les panneaux communaux, un concours de pétanque a été organisé et s'est très bien passé nombre de participants sont venus, demain le 13 juillet un défilé est organisé, très bientôt une brocante aura lieu.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal et le comité des fêtes ont un but commun et qu'il serait donc bienvenue de le soutenir plus dans l'organisation de leurs activités.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H00.